L'ORDRE DE SAINT-JEAN-DE-JÉRUSALEM DANS LE SUD-EST DE LA FRANCE DE 1312 À 1373

PAR

CLAUDE-FRANCE HOLLARD

SOURCES

Le fonds du grand-prieuré de Saint-Gilles de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem est conservé aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Le registre 56 H 123 contient une enquête effectuée en 1338 sur les revenus de l'ordre dans les trente-trois commanderies du prieuré de Saint-Gilles situées à l'est du Rhône.

Une enquête similaire effectuée en 1373 a été conservée pour les diocèses d'Aix, Arles, Avignon, Gap, Riez et Sisteron aux Archives du Vatican : ce sont les Collectoria 17, 51, 419^a et les Miscellanea 2800, 4274, 5851.

PREMIÈRE PARTIE

ORGANISATION DES BAILLIAGES

CHAPITRE PREMIER

ACQUISITION DES BIENS DU TEMPLE

Le sud-est de la France forme la partie orientale du prieuré de Saint-Gilles. L'ordre de l'Hôpital y est, par le jeu des donations et des échanges, un grand propriétaire. Le pape Clément V supprima en 1312 l'ordre du Temple et en attribua les biens aux hospitaliers; la transmission se fit assez facilement malgré un certain nombre d'usurpations; l'assimilation des biens et des droits des deux origines est complète vers 1320. A cause de l'accroissement de ses possessions, le grand-prieuré de Saint-Gilles fut amputé de ses régions les plus occidentales

qui formèrent le grand-prieuré de Toulouse (1317). Le pape se fit donner tous les biens que l'Hôpital possédait dans le Comtat-Venaissin (1317).

L'acquisition des biens du Temple, malgré les charges qu'elle entraîna,

donna un surcroît de puissance à l'ordre.

CHAPITRE II

ORGANISATION DES BAILLIAGES

Le bailliage est l'ensemble des possessions de l'ordre dépendant d'une même commanderie. A la commanderie vivent les frères chevaliers, chapelains, sergents, les donats (voués à l'ordre) nobles et non-nobles. Ils reçoivent les hôtes de passage, entretiennent les infirmeries, distribuent des aumônes. Chaque commandeur participe au chapitre du prieuré, envoie au trésor de Rhodes par l'intermédiaire du grand-prieuré de Saint-Gilles une redevance appelée « responsion », d'un montant différent suivant les commanderies. Quelles que soient leurs ressources, toutes les commanderies sont de même nature.

La gestion de l'ensemble des biens et la perception des droits sont réparties entre un certain nombre de maisons, appelées granges ou « membres ». La plupart de ces membres ont un budget autonome; ils peuvent parfois être aussi importants que la commanderie. Leur nombre dans un bailliage, leur importance sont

très variables.

Le bailliage avec sa commanderie, ses membres, ses dépendances, constitue la base de l'organisation de l'ordre de l'Hôpital.

CHAPITRE III

LES REDEVANCES

Le commandeur perçoit des cens, très nombreux et d'un taux très faible, d'une foule de tenanciers. Sur les terres données en emphytéose, en « acapt », il lève des « tasques » selon une proportion allant du quart au vingtième de la récolte. Les tenures à « tasques » sont beaucoup moins dispersées que les terres accensées. Sur les terres données en métayage, en « fâcherie », il perçoit généralement le quart de la récolte.

Le commandeur est aussi souvent le seigneur ou le coseigneur d'un territoire. A ce titre, il perçoit des droits de lods, de « trezain », des droits de « leyde » sur certains marchés, certains péages; il exerce sur ses « hommes liges » ses droits de juridiction, haute ou basse justice, il impose parfois la corvée, corvée

d'hommes ou de charrois.

En revanche, certains commandeurs sont assujettis à des cens ou à des redevances à des seigneurs, des villes ou le plus souvent à des ecclésiastiques ou à des communautés religieuses.

Ayant la garde de nombreuses églises paroissiales, les commandeurs perçoivent dîmes et offrandes, mais doivent acquitter les droits de visite aux évêques et archevêques des diocèses dont elles dépendent.

Au xive siècle, la commanderie s'est assimilée à une seigneurie de la moyenne noblesse rurale.

DEUXIÈME PARTIE

L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE AVANT 1348

CHAPITRE PREMIER

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les maisons de l'ordre sont avant tout des exploitations agricoles. La superficie des terres de l'Hôpital dans le sud-est est de l'ordre de sept mille cinq cents hectares, répartis en terres à blés, à vignes et prés à fauche; 12,5 % de ces terres sont donnés en fâcherie, 87,5 % sont cultivés en directe.

La culture des blés occupe la plus grande part des terres du domaine direct (79 %); sur la plupart des domaines on cultive plusieurs sortes de céréales : seigle, orge, avoine, mais surtout le froment. Les rythmes de culture sont variables, l'assolement est biennal ou triennal, quelques terres de petites dimensions, les «ferrages», sont ensemencées chaque année. Le rendement est faible, quatre ou cinq pour un dans la majorité des terres.

Le travail des blés est effectué par un très grand nombre de travailleurs agricoles : équipes de labour permanentes et ouvriers saisonniers; près de vingt-cinq mille personnes travaillent ainsi pour l'ordre. Les blés, surtout le froment, sont produits en assez grande quantité pour pouvoir être vendus; cependant le prix de revient de la culture des blés est très faible.

La vigne est cultivée partout, quelle que soit l'altitude, par des travailleurs saisonniers spécialisés, plus de dix mille personnes dans les trente-trois bailliages; vingt-deux des bailliages doivent cependant acheter du vin pour pourvoir à leurs besoins.

Enfin, les hospitaliers entretiennent des prés à fauche pour la nourriture de leur bétail, principalement les bœufs de labour.

L'activité économique des maisons de l'ordre se caractérise par l'importance des frais de gestion qui affaiblissent considérablement les revenus des exploitations.

CHAPITRE II

L'ORGANISATION FINANCIÈRE

Les ressources financières des commanderies sont d'origine multiple : revenus des terres, redevances perçues sur les fours et moulins, location des herbages et pâturages, cens, « tasques », dîmes, profits de juridiction. Les dépenses sont provoquées par l'exploitation des terres (semence, entretien des bâtiments et des outils, salaires, renouvellement du bétail), l'entretien des frères et des donats, l'hospitalité et les aumônes, les églises, les procès, les redevances à l'ordre. Les proportions de chaque catégorie de ressources et de dépenses sont variables suivant les commanderies, mais les frais de gestion et l'entretien des frères et des donats entraînent le déficit pour un grand nombre de bailliages.

Pour le combler, les hospitaliers ont recours à l'emprunt et, malgré les interdictions pontificales, aux aliénations de biens, aux ventes et aux donations en emphytéose. Cependant, dès avant 1348, la situation financière de l'ordre est telle que l'ordre est menacé de suppression.

TROISIÈME PARTIE

LES PESTES ET LES GUERRES. CONSÉQUENCES POUR L'ORDRE

CHAPITRE PREMIER

LES TROUBLES (1348-1371) ET LEURS CONSÉQUENCES DÉMOGRAPHIQUES

De 1348 à 1371, le sud-est de la France est ravagé par des fléaux successifs : peste en 1348, puis en 1361 et dans les années suivantes, guerre entre la reine Jeanne, comtesse de Provence, et la noblesse provençale, ravages des bandes de l'Archiprêtre, Arnaud de Cervole, en 1357-1358, puis des troupes gasconnes du comte d'Armagnac, des bandes anglaises et espagnoles (1360-1363), guerre du duc d'Anjou contre la reine Jeanne menée par Du Guesclin en 1368, guerre des Provençaux contre les Dauphinois en 1369. La paix conclue en 1371 n'est pas absolument complète.

Après vingt-cinq ans de troubles, les hospitaliers ont perdu à peu près le tiers de leur effectif. L'ordre subit une grande désaffection; le nombre des jeunes frères est extrêmement faible, celui des donats n'est plus que le dixième de ce qu'il était en 1338. Les frères sont beaucoup plus dispersés dans les différents

« membres ».

Le nombre des travailleurs agricoles employés par les maisons de l'ordre est réduit à très peu de chose.

CHAPITRE II

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN 1373

Au sortir d'un quart de siècle de troubles, un grand nombre des bâtiments de l'ordre, maisons ou églises, sont détruits. Les terres sont souvent laissées incultes, faute de personnel et faute de bêtes de labour. La production des céréales n'est plus que le tiers de ce qu'elle était en 1338.

La vigne est presque partout retournée à l'état sauvage; son rendement est faible. Les prés sont en partie abandonnés, laissés à l'état de pâturages; ils

souffrent du manque d'irrigation.

Les tenanciers de l'Hôpital ayant pareillement souffert, les redevances en nature percues par l'ordre ont considérablement diminué.

CHAPITRE III

L'ORGANISATION FINANCIÈRE EN 1373

Chaque maison a, à l'intérieur du bailliage, une autonomie financière beaucoup plus grande qu'en 1338. Le commandeur ne s'occupe plus de leur gestion qui est confiée le plus souvent à un frère sergent. Celui-ci doit au précepteur une « responsion » fixe. Certaines commanderies sont elles-mêmes affermées. L'équilibre financier du budget des dépendances et des commanderies est souvent rompu, certains régisseurs doivent apporter une contribution personnelle pour le maintenir. Les « responsions » que doivent verser les commandeurs au trésor de Rhodes ne sont pas proportionnelles aux revenus du bailliage.

Le pape Grégoire XI, en ordonnant l'enquête de 1373, cherchait à connaître la valeur que pourraient avoir les revenus des maisons de l'ordre si elles étaient affermées, après le départ de tous les frères outre-mer, à l'exception des chape-

lains qui assureraient la desserte des chapelles et des églises de l'ordre.

Le montant de ces revenus éventuels, quoique plus important que celui des revenus réels, ne justifia pas, semble-t-il, une telle mesure.

CHAPITRE IV

DÉCADENCE SPIRITUELLE ET MORALE

Les frères confondent leurs biens et ceux de l'ordre; ils sont souvent isolés les uns des autres. En de nombreux endroits le service divin n'est plus célébré.

Les commandeurs ne résident pas toujours dans leur commanderie; certains négligent de s'occuper des biens de l'ordre, gaspillent leurs revenus, mènent une vie scandaleuse. La pratique des aumônes, de l'hospitalité est abandonnée. La décadence spirituelle et la décadence temporelle sont liées.

CONCLUSION

Les crises du troisième quart du XIV^e siècle ont considérablement aggravé le déclin de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem dans le sud-est de la France, mais elles n'en sont pas la cause. Bien que l'idée de croisade subsistât, l'ordre, depuis le départ de Terre Sainte, n'avait plus de véritable raison d'être.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Saisie des biens des templiers en Provence (1308). — Lettre de Grégoire XI ordonnant une enquête sur les hospitaliers (1373). — Le bailliage de Saint-Pierre Avez en 1338 et en 1373. — Le bailliage de Bras en 1338 et en 1373.

CARTES

Les commanderies du Temple en 1308. — Les commanderies de l'Hôpital en 1338. — Les bailliages de l'Hôpital en 1338.

pi ijus

And the second s

The Price

The second secon

CONTRACTOR OF THE STATE OF THE

Augusti -